



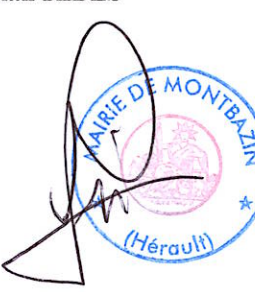

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2022

Présents : Mmes Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL, Aurélien DALOZ, Yves LEGUAY, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Pierre TROUCHE

Procuration : Mme Anne-Marie ANTERRIEU a donné procuration à Mme Hélène DEVILLER
Mme Stéphanie GAUTIER a donné procuration à M. Philippe LORINQUER
M. François BONHOMME a donné procuration à M. Josian RIBES
M. David HURTADO a donné procuration à Mme Nathalie ARTIGNAN
M. Yannick SERIN a donné procuration à M. Yves LEGUAY

Absent : -

Secrétaire de séance : Nathalie ARTIGNAN

Nombre de Membres En exercice : 23 Présents : 18+5 proc. Votants : 23
Date convocation 24/06/2022 Date d'affichage 24/06/2022
Acte rendu exécutoire Date transmission à la Préfecture le 01/07/2022 Le Maire, Josian RIBES  

Objet : Avenant n°1 à la convention d'habilitation dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie avec Hérault Energies

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2021, la commune de Montbazin a confié à Hérault Energies la gestion de ses Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Il rappelle les grandes lignes de ce dispositif, qui repose sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie imposé par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie (« obligés »). Un objectif triennal est défini et réparti entre opérateurs en fonction de leurs volumes de vente. En cas de non-respect de leurs obligations à l'issue de la période, les obligés sont tenus de verser une pénalité libératoire. Compte-tenu de l'organisation des CEE en marchés, impliquant un volume minimal de transaction, et de la complexité de mise en œuvre du dispositif, Hérault Energies a proposé aux communes une mutualisation de leur gestion.

Par courrier du 4 avril 2022, Hérault Energies a informé la commune de Montbazin, que suite aux récentes mesures gouvernementales visant le renforcement du contrôle de certaines opérations avant dépôt des dossiers de demande de CEE, le syndicat a décidé de confier ces dernières à la société Greenprime, avec qui elle a contractualisé. Ces opérations concernent les actions réalisées sur le patrimoine bâti ; les opérations relatives à l'éclairage public restent traitées par le syndicat.

En conséquence, Hérault Energies soumet à la commune un projet d'avenant à la convention actuelle, approuvé par délibération du Comité Syndical d'Hérault Energies, et précisant les nouvelles modalités financières découlant de ce transfert.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie, établi entre Hérault Energies et la commune de Montbazin.

Accusé de réception en préfecture
034-213401656/2022-2022-DELIB-39-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant avec Hérault Energies.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONTBAZIN" at the top and "HERAULT" at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20220629-2022-DELIB-39-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022